



retraite anticipe handicapé

Par **incas**, le **05/04/2013** à **18:46**

bojour,
je suis reconnu avec RQTH (reconnaissance travailleur handicapé) depuis 1999. Mais en 1985 j'ai eu un dossier à la COTOREP me reconnaissant un taux d'incapacité de 50% mais à cette époque je n'avais pas demandé la RQTH par mauvaise information ou ignorance. Aussi à ce jour on me refuse le départ à la retraite anticipée car je n'ai pas eu 30 ans la RQTH : ma question : est-ce normal ? que faire ?

Par **P.M.**, le **05/04/2013** à **19:00**

Bonjour,
Il existe des spécialistes dans ce domaine car cela n'est pas vraiment un sujet qui concerne le Droit du travail et je vous conseillerais de vous rapprocher notamment de la MDPH...